C/2026/5657

29.10.2026

Retrait de la notification d'une opération de concentration

(Affaire M.12616 — ITOCHU / HCM / YHCM)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/5657)

1. Le 8 octobre 2026, la Commission européenne a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concernait les entreprises suivantes:

— ITOCHU Corporation («ITOCHU», Japon),

— Hitachi Construction Machinery Co., Ltd. («HCM», Japon),

— Yungtay-Hitachi Construction Machinery Co., Ltd. («YHCM», Japon).

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— ITOCHU est active dans le commerce intérieur (japonais), l'import-export et le commerce international de divers produits dans un large éventail de secteurs, notamment le textile, les machines, les métaux, les minéraux, l'énergie, les produits chimiques, l'alimentation, les produits généraux, l'immobilier, les technologies de l'information et de la communication et la finance,

— HCM est présente à l'échelle mondiale dans la production et la distribution de machines de construction. Elle propose également des équipements d'occasion et des pièces détachées pour ses produits, ainsi que des services connexes,

— YHCM exerce des activités de distribution de machines de construction et de services connexes à Taïwan.

3. Le 15 octobre 2026, les parties notifiantes ont informé la Commission du retrait de leur notification.

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).